



Le Mot du Maire

La loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13/08/2004 rend obligatoire la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dans les communes. C'est un plan de gestion de crise à l'échelle communale qui définit QUI fait QUOI, QUAND et COMMENT en cas de crise.

Nous avons donc élaboré le PCS de notre commune : ce document est consultable en Mairie.

En cas de risque majeur, la population sera alertée par téléphone ou par le tocsin.

Si nécessaire, les personnes sinistrées pourront se regrouper à la Salle Polyvalente.

A BALAZUC, la commune est concernée par :

Le risque inondation

Le risque feu de forêt

Le risque mouvement de terrain

Le risque de séisme (zone de sismicité 3)

Un risque majeur,
c'est quoi ?

Un risque majeur, c'est ce quel'on appelle communément une **catastrophe**.

Il se caractérise par :

- **Une énorme gravité,**

Il peut avoir des conséquences très lourdes en termes de victimes et de dommages aux biens et à l'environnement ;

- **Une faible fréquence,**

Qui fait qu'on peut oublier le risque et ne pas se préparer à sa survenue.

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement Art. L125-2, L125-5 et L563-3 et R125-9 à R125-27.



Inondations



Lors des orages cévenols, l'Ardèche peut en quelques heures se transformer en un véritable torrent et le niveau de l'eau peut monter de plusieurs mètres.

Souvenez-vous,

Parmi les inondations les plus notables qui ont touché la commune, on peut citer le 22 septembre 1992, la hauteur de la crue était de 7.80 m.

Les mesures de prévention collectives prises par la commune et les autorités

La vigilance des crues (www.vigicrues.ecologie.gouv.fr) : sur le bassin versant, l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac sont suivis par le Service de Prévision des crues. Il est chargé de déterminer le risque de crues dans les 24h à venir, explicité par une couleur (vert, jaune, orange, rouge) sur la carte de vigilance.

Un plan de Prévention des Risques Inondation a été approuvé le 25/04/2001. Ce document a pour objectif de réglementer l'urbanisation dans les zones exposées au risque inondation. Ainsi, il définit des zones où l'urbanisation est interdite et d'autres où elle peut être possible sous prescriptions.

Les bons réflexes en cas de crise ?

Avant :

Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables

Placez hors d'eau les objets précieux, documents ou papiers importants, denrées alimentaires et produits dangereux.

Prévoyez les équipements minimums (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments, ...)

Pendant :



Tenez vous informé de l'évolution de la crise



Coupez l'électricité et fermez le gaz



Obturez les entrées d'eau (portes, soupiraux, événements...)



Réfugiez-vous dans les étages supérieurs



Limitez vos Déplacements. Ne vous engagez pas dans les zones inondées (à pied ou en voiture).



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux.



Fixe ou portable, ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours.



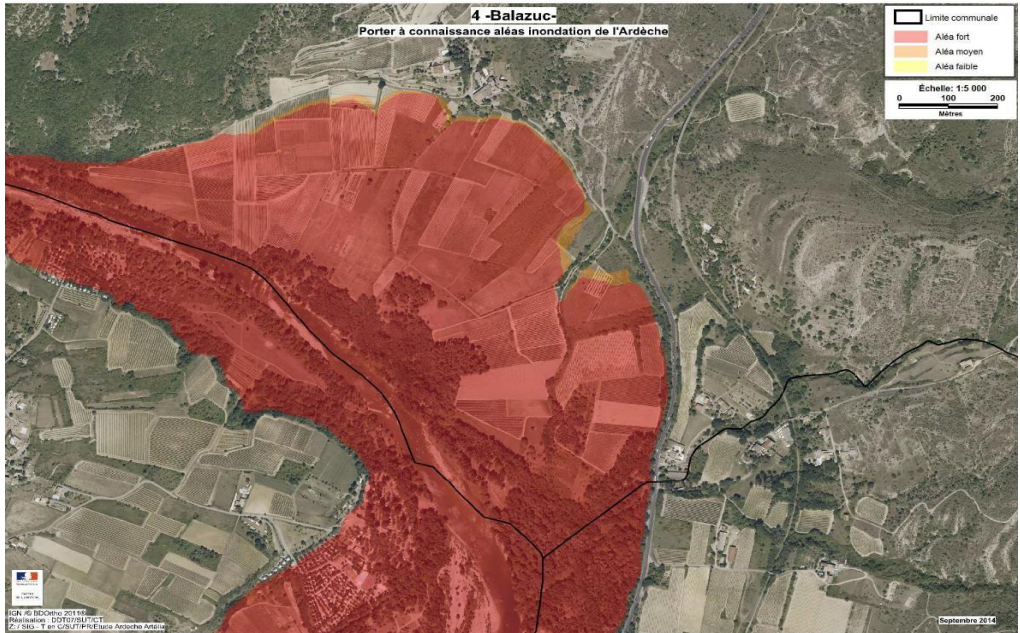
Inondations



Cartographie des zones inondables

(carte de situation du risque)

Charabiac – Grand Val



Tous les repères de crues de la commune :

Deux repères de crue sur la commune : une sur une pile du pont et l'autre sur le parapet du pont.

(Liste des repères de crues, en cours de réalisation à visualiser sur le portail inondations du site www.ardeche-eau.fr : <http://inondations.ardeche-eau.fr> avec cartographie interactive des repères de crues.)

Deux nouveaux repères de crue vont être installés par le Syndicat Ardèche Claire : un sur le mur de l'escalier qui mène au site de baignade et l'autre sur le parapet du Pont de l'Ardèche (côté Route des Gras). Un panneau d'informations sur les crues sera également installé sur le mur de l'escalier qui mène au site de baignade.



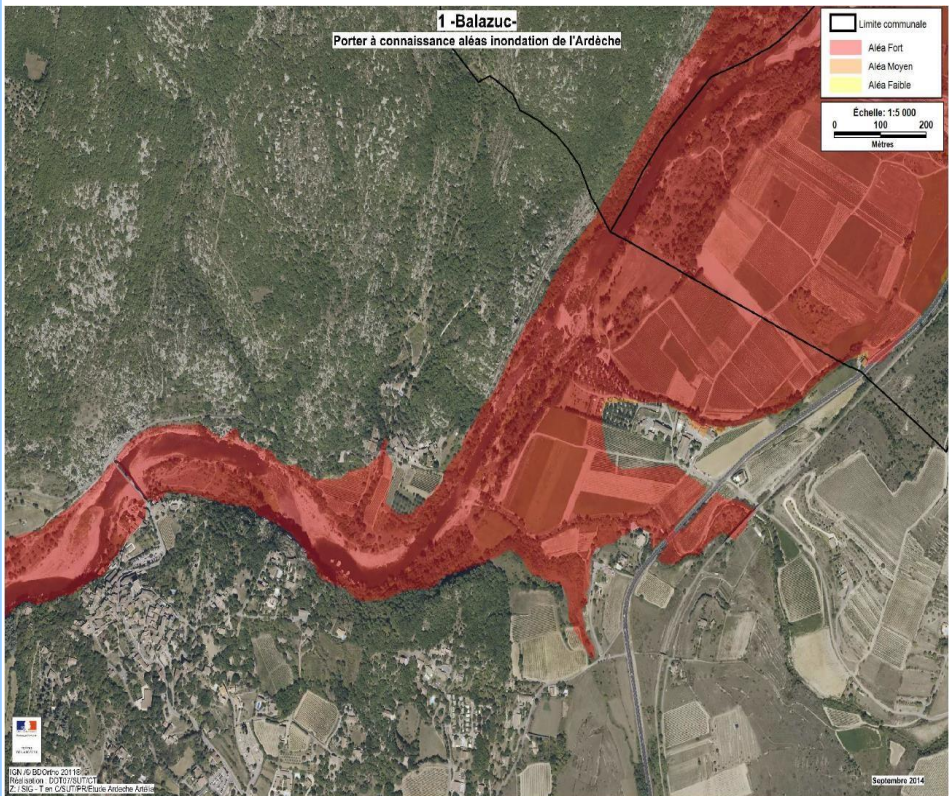
Inondations



Cartographie des zones inondables

(carte de situation du risque)

Les Salles – Le Retourtier





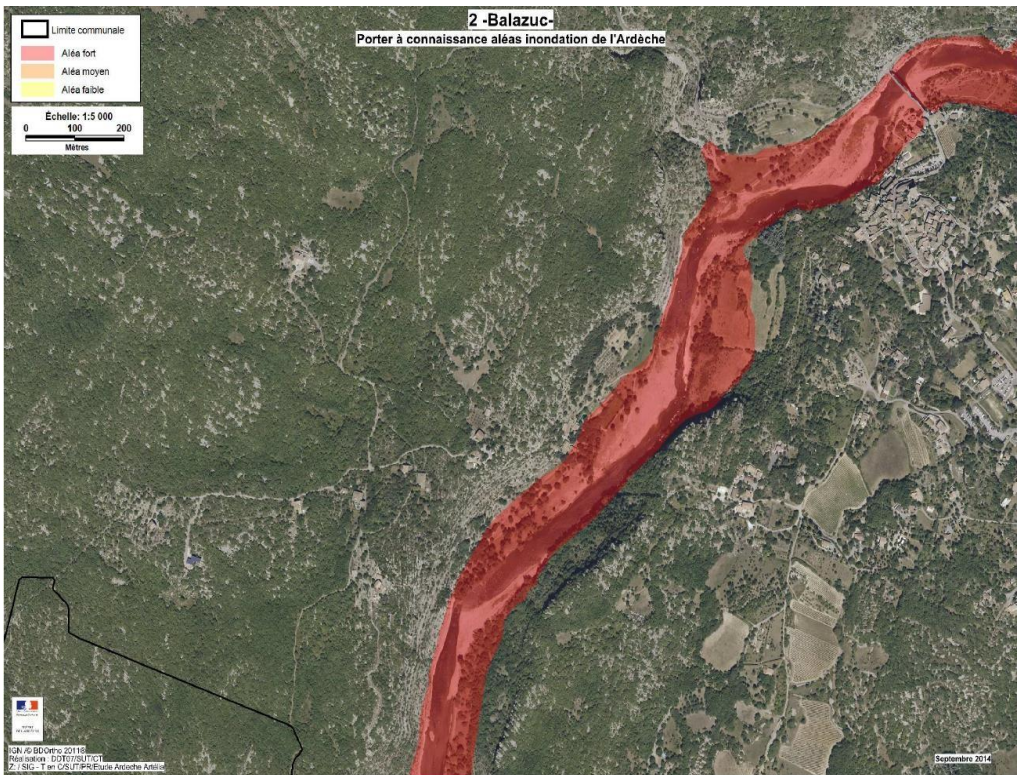
Inondations



Cartographie des zones inondables

(carte de situation du risque)

Le Village (partie basse – Le Pont) - Chammaux - Le Viel Audon





Feux de forêt



La commune est identifiée comme présentant un risque *très fort* de feu de forêt dû à la présence de boisements *sur les quartiers de Champ Vacheret, le Ranc, Cousamas, La Combasse, Serre Barbaud, Secteur des Gras : Largellas, Combe Veyras, Audon, Beaume Giraud...*

Souvenez-vous

2000 : Quartier le Pont

2005 : Secteur des Gras

2008 : La Combasse

2010 : Largellas

Obligation des propriétaires

Les propriétaires ont un rôle essentiel à jouer en mettant en œuvre tous les moyens existants afin de prévenir les incendies sur les terrains privés.

En zone non-urbaine, vous devez débroussailler 50m autour de votre construction et 10m de part et d'autre du chemin d'accès, dès lors que le bien à protéger se situe à moins de 200m de forêts, garrigues et plantations forestières.

Les bons réflexes en cas de crise ?

Avant :

Débroussailliez

Repérez les chemins
d'évacuation et les
abris

Prévoyez des moyens
de lutte (points d'eau,
matériels)

Pendant :



Témoin d'un départ de
feu, informez les
pompiers
(18 ou 112)



Rentrez dans le
bâtiment le plus
proche



Fermez les
fenêtres, les
portes, les volets



Si votre
habitation est
exposée :
ouvrez le portail
du terrain pour
faciliter l'accès
des pompiers



Coupez
l'électricité
et fermez
le gaz

Dans la nature,
éloignez vous dos
au vent

Respirez à travers
un linge humide

Bouchez les
entrées d'air avec
des chiffons
mouillés



Mouvement de terrain



Par son contexte géologique, la commune est concernée par plusieurs types de mouvements de terrain : **le retrait-gonflement des argiles / les glissements de terrain / les effondrements et affaissements liés à la présence de cavité souterraines / les écroulements et chutes de blocs / les coulées boueuses.**

Les mesures de prévention collectives prises par la commune et les autorités

Sécurisation des falaises en surplomb du Viel Audon et du Pont.

Les bons réflexes en cas de crise ?

Avant :

Pendant :

Détectez les signes précurseurs : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés



Informez les autorités



Coupez l'électricité et fermez le gaz



Évacuez votre logement pour sortir de la zone à risque



Tenez vous informé de l'évolution de la crise



Ne revenez pas sur vos pas



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux.



Fixe ou portable, ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours

Après :

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé sans autorisation des autorités ou avis d'un expert.



Séisme



Un séisme est une vibration du sol causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des crevasses dans le sol et parfois en surface.

Le territoire français est couvert depuis le 1^{er} mai 2011 par un nouveau zonage sismique.

La commune se trouve désormais en zone de sismicité 3 (zone de sismicité modérée).

Les mesures de prévention collectives prises par la commune et les autorités

Le risque sismique est l'un des risques majeurs pour lequel on ne peut agir ni sur l'aléa, ni sur la prévision ; il n'existe en effet, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle intensité se produira un séisme.

Le zonage sismique impose l'application de règles de construction parasismique pour les bâtiments neufs (règles « Eurocode 8 »).

Les bons réflexes en cas de crise ?

Avant :

Repérez les points de coupure de gaz, d'eau et d'électricité

Fixez les appareils et les meubles lourds

Pendant :



À l'intérieur : mettez-vous près d'un gros mur ou sous des meubles solides.
Éloignez vous des fenêtres



À l'extérieur : ne restez pas sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (cheminées, ponts, corniches, toitures, arbres...)

En voiture: arrêtez vous et ne descendez pas avant la fin des secousses.



N'allumez pas de flamme.

Après :

Méfiez vous des répliques : il peut y avoir d'autres secousses importantes.



Sortez rapidement du bâtiment.
Ne prenez pas les ascenseurs.

Dans toutes les situations ...

Les gestes qui sauvent



Respectez l'alerte et les consignes de sécurité données par les autorités



N'allez pas chercher vos enfants, l'école s'occupe d'eux.



Tenez-vous informés des consignes et de l'évolution du phénomène (radio, météo)



Fixe ou portable, ne téléphonez pas. Libérez les lignes pour les secours



Mettez vous à l'abri et évitez de vous déplacer en voiture



Éviter toute flamme ou étincelle

Vigilances météo



Pas de vigilance particulière



Soyez attentif. Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.



Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant et suivez les conseils.



Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelles sont prévus. Tenez-vous au courant et respectez les consignes.

Numéros d'urgence

Appel d'urgence européen : **112**
Pompiers : **18**
SAMU : **15**

Électricité : **09 726 750 07**
Eau : **04 63 36 10 09**



MAIRIE DE BALAZUC
Le Village 07120 Balazuc
04 75 37 75 08

Risques Majeurs commune de BALAZUC

Département de l'Ardèche



inondation rapide



zone exposée
aux glissements
de terrain



feux de forêt



sismicité

en cas de **danger** ou d'**alerte**

1. Abritez-vous

Take shelter

2. Écoutez la radio

Listen to the radio

France Bleu Drôme Ardèche FM 100.70

3. Respectez les consignes

Follow the instructions

> N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Don't seek your children at school

Pour en savoir **plus**

> Contactez la mairie 04 75 37 75 08

> Consultez le site www.prim.net

